

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2025286CS0306**

Comité Syndical du 13 octobre 2025

**Date de convocation : 1^{er} octobre 2025
Date d'affichage : 14 octobre 2025**

OBJET : Budget principal 2025 : décision modificative n°2.

L'an deux mille vingt-cinq, le treize du mois d'octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : en l'absence de Monsieur Jean REVEREAULT, Monsieur Clauddy SEGUINAR, délégué titulaire du Secteur Intercommunal d'Energies n°19 de Verteuil sur Charente, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	48
Nombre de procurations au moment du vote :	3

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Laure GAUTHIER expose :

- Que la proposition de décision modificative n°2 du budget principal 2025 est la suivante :

SDEG 16		DM n°2 2025
Code INSEE	BUDGET SDEG 16	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61551-01 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184-01 : Versements à des organismes de formation	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6231-01 : Annonces et insertions	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	9 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	151 574,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	151 574,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-01 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	1 850,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-512 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	1 952,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	3 802,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70388-514 : Autres redevances et recettes diverses	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €
R-74748-514 : Participations autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
R-755-01 : Dédits et pénalités perçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €
R-75811-01 : Redev. pour licences, logiciels, droits similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
R-75888-01 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	797,45 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 501 597,45 €
R-7688-01 : Autres produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40,00 €
TOTAL R 76 : Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	164 876,00 €	1 500 000,00 €	1 601 637,45 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	151 574,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	151 574,00 €
D-13248-512 : Subv. non transf. Autres communes	0,00 €	9 609,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-512 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	12 163,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-514 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1323-300-514 : Travaux électricité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
R-13248-300-514 : Travaux électricité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	315 000,00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	51 772,00 €	0,00 €	375 000,00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	125 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	125 000,00 €
D-2051-100-01 : Travaux généraux du SDEG 16	0,00 €	2 040,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 040,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-300-514 : Travaux électricité	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-400-514 : Travaux communications électroniques	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

SDEG 16		DM n°2 2025
Code INSEE	BUDGET SDEG 16	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-2315-200-512 : Travaux éclairage public	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 239,00 €
R-2317-200-512 : Travaux éclairage public	0,00 €	0,00 €	0,00 €	999,00 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	600 000,00 €	0,00 €	2 238,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	653 812,00 €	0,00 €	653 812,00 €
Total Général	818 688,00 €		755 449,45 €	

(1) y compris les restes à réaliser

BUDGET PRINCIPAL 2025 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2025 + RaR 2024 BS 2025 n°1 + DM 2025 n°1		DM 2025 n°2		Budget global 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 697 578,38	22 175 751,43	164 876,00	101 637,45	15 862 454,38	22 277 388,88
Investissement	51 323 247,18	51 323 247,18	653 812,00	653 812,00	51 977 059,18	51 977 059,18
Total	67 020 825,56	73 498 998,61	818 688,00	755 449,45	67 839 513,56	74 254 448,06
Différence	6 478 173,05		-63 238,55		6 414 934,50	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°2 du budget principal 2025 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Rappelle :

- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o avec les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°2 du budget principal 2025 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°2 du budget principal 2025 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**51 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°2 du budget principal 2025 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.